

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS

Mise à jour des listes électorales au Sénégal: projet de refonte

PRÉSENTÉ PAR

Monsieur Biram SENE
Magistrat, Directeur général Des Élections du Sénégal



1

PROPOS LIMINAIRES

Un fichier électoral fiable et actualisé

L'institution du fichier électoral au Sénégal remonte à la période de l'ouverture démocratique de 1976, marquée par l'instauration du multipartisme.

Cette réforme a conduit à une refonte globale des listes électorales, auparavant gérées de manière déconcentrée au niveau des communes et communautés rurales.

Elle a également consacré la mise en place d'un système centralisé de gestion informatisée, destiné à rationaliser l'Administration des listes électorales, à améliorer la fiabilité du processus électoral et à renforcer la crédibilité des résultats issus des urnes.

Le fichier est géré par la Direction de l'Automatisation des Fichiers (DAF) qui a été créé en 1978.

Direction générale des Élections • Mise à jour des listes électorales

Exigences de la liste électorale

- Exhaustive**
Aucun électeur omis
- Exacte**
Données justes et vérifiées
- Actuelle**
Reflète les changements récents

2

2

1

PROPOS LIMINAIRES

Un fichier électoral fiable et actualisé

Ensemble des données informatiques et biométriques concernant les électeurs inscrits.

- Fichier des électeurs au Sénégal
- Fichier des électeurs à l'étranger

Les listes électorales sont permanentes, mais font l'objet de révisions périodiques par des Commissions administratives.

- Révisions ordinaires (1^{er} février au 31 juillet inclus)
- Révisions exceptionnelles (avant chaque élection générale)

Audit du fichier en 2021 par des experts étrangers et indépendant.

Le fichier électoral peut être contrôlé par tous les acteurs.

Exigences de la liste électorale

Exhaustive

Aucun électeur omis

Exacte

Données justes et vérifiées

Actuelle

Reflète les changements récents

PROPOS LIMINAIRES

Un fichier électoral fiable et actualisé

Le fichier électoral centralise les inscriptions de toutes les communes du Sénégal.

Il doit être régulièrement actualisé, conformément au Code électoral, afin de refléter fidèlement l'évolution du corps électoral.

L'inscription est volontaire, mais chaque changement de résidence, de statut ou de situation personnelle (atteinte de l'âge légal, causes de radiation d'office) nécessite une mise à jour pour garantir la validité des droits de vote.

Le principal défi réside dans l'actualisation des données.

Exigences de la liste électorale

Exhaustive

Aucun électeur omis

Exacte

Données justes et vérifiées

Actuelle

Reflète les changements récents

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION

Deux temps, un même objectif : la crédibilité du scrutin**01****Les phases de mise à jour du fichier électoral**

- Les révisions électorales
- La publication provisoire des listes
- La consolidation des listes de mouvements

02**Les perspectives de réformes**

- La révision permanente des listes
- La dématérialisation des opérations

5

PREMIÈRE PARTIE**01****Les différentes phases de mise à jour du fichier électoral**

3

6

PARTIE 1 – A

Les révisions électorales

Article L.37 du CE prévoit deux (2) types de révisions

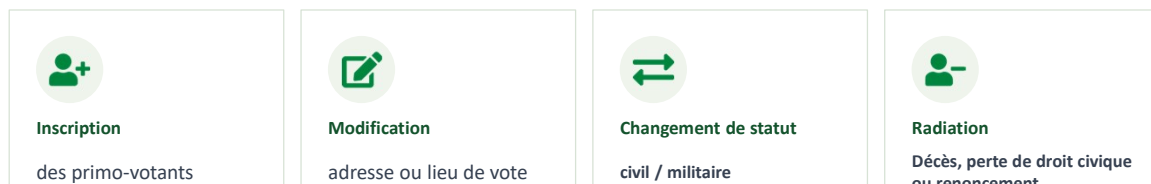
Révision ordinaire

Organisée chaque année, du 1er février au 31 juillet.

Révision exceptionnelle

Tenue en année électorale, sur décret fixant la durée, le contentieux et le fonctionnement des commissions.

Quatre opérations essentielles des commissions administratives



Toutes ces opérations sont réalisées à l'aide de formulaires spécifiques.

7

PARTIE 1 – B

La publication provisoire des listes de mouvements

À la clôture de chaque révision, les services centraux du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique mettent à jour le fichier général des électeurs, en éliminant les doublons et en motivant les éventuels rejets.

Les listes provisoires sont déposées dans les préfetures et sous-préfetures par l'entremise de la Direction générale des Élections, puis publiées dans les communes pour vérification.



Ouverture d'une période de contentieux

Les électeurs peuvent formuler des réclamations en cas d'erreurs ou d'omissions, de radiation.

Le circuit de publication



8

4

PARTIE 1 – C

La consolidation des listes de mouvements

Après la prise en compte des cas issus du contentieux, la consolidation marque la finalisation du traitement du fichier électoral.



Intégration des nouvelles inscriptions



Radiation des électeurs décédés ou déçus de leurs droits civiques



Correction des doublons grâce aux technologies biométriques



Prise en compte des réclamations validées par les tribunaux d'instance

Une base de données transparente, fiable et incontestable

Direction générale des Élections • Mise à jour des listes électorales

7

9

DEUXIÈME PARTIE

Les perspectives de réformes de mise à jour du fichier électoral

Issues du Dialogue national sur le Système politique : la révision permanente des listes et la dématérialisation du processus électoral.

5

10

PARTIE 2 – A

La révision permanente des listes électorales



En continu

En lieu et place des révisions ordinaire et exceptionnelle, le prochain Code électoral instituera la **révision permanente** : toutes les opérations seront effectuées de façon continue.

Cette innovation va accroître la période d'inscription des primo-électeurs, tout en maintenant :

- les procédures relatives aux contentieux (enrôlement et publication)
- la consolidation des listes de mouvements
- la publication définitive des listes des électeurs

11

PARTIE 2 – B

La dématérialisation des opérations de révision

Une innovation majeure dans la modernisation des élections au Sénégal : remplacer progressivement les procédures manuelles par des solutions numériques sécurisées. Elle repose sur cinq axes.



12

6

CONCLUSION

Une avancée démocratique majeure

La mise à jour des listes électorales demeure un pilier de la transparence et de la crédibilité des scrutins.

Le processus actuel (révisions, publication provisoire, contentieux et consolidation) garantit l'exactitude du fichier et la protection des droits des citoyens.

Les perspectives issues du Dialogue national ouvrent une nouvelle étape : la révision permanente et la dématérialisation. Ces innovations renforcent l'efficacité, élargissent l'accès des primo-électeurs et fiabilisent davantage le fichier grâce aux outils numériques.

La modernisation du système électoral ne se limite pas à une exigence technique : elle consolide la confiance des citoyens et assure la légitimité des institutions républicaines, dans un contexte de participation élargie et de gouvernance transparente.



Efficacité



Accès élargi



Fiabilité

13

MERCI DE VOTRE PRECIEUSE ATTENTION



14

7